



Cadre de fonctionnement des Comités de Suivi Permanent

Ressources Bonterra Inc.

2025

Cadre de fonctionnement

Comités de suivi permanents – Ressources Bonterra Inc.

1. Orientation et Objectif

Orientation

Les comités de suivi de Ressources Bonterra Inc. (« Bonterra ») sont conçus comme des espaces de dialogue et de concertation. Ils visent à assurer une exploitation minière responsable, en favorisant la transparence et la collaboration entre l'entreprise et les communautés locales.

Objectifs

- Contribuer au développement économique et social des régions concernées.
- Promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé publique.
- Offrir un lieu d'échanges où les préoccupations des citoyens et des organisations peuvent être entendues et prises en compte.
- Maintenir une communication ouverte et continue entre Bonterra et ses parties prenantes.

2. Mandats des comités

Le mandat des comités est défini comme suit :

- Servir de relais entre les communautés et Bonterra.
- Suivre l'évolution des projets miniers, de la construction à la restauration.
- Informer les citoyens des impacts anticipés, des mesures d'atténuation et des programmes de suivi environnemental.
- Recueillir et transmettre les préoccupations, suggestions et recommandations des parties prenantes.
- Surveiller les retombées économiques et sociales afin d'en maximiser les bénéfices pour les collectivités locales et régionales.

3. Responsabilités partagées

Des comités

- Assurer une circulation fluide de l'information sur les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de santé-sécurité.
- Favoriser un climat de dialogue constructif et proposer des solutions en cas de différends.
- Formuler des recommandations pour améliorer les pratiques de Ressources Bonterra.
- Garantir que toutes les parties prenantes disposent d'un espace pour exprimer leurs préoccupations.

Des membres

- Participer activement aux rencontres annuelles.
- Relayer de manière transparente les informations pertinentes auprès de leurs communautés ou organismes.

4. Modalités de fonctionnement

- Les réunions auront lieu une fois par année, avec possibilité de rencontres supplémentaires si une situation particulière l'exige.
- En cas d'urgence ou d'enjeu majeur, les membres informeront le représentant de Bonterra afin de convenir des mesures appropriées.
- Les rencontres seront convoquées et animées par un représentant de Bonterra.
- Le secrétariat (organisation, procès-verbaux, rapports) sera assuré par l'entreprise.
- L'ordre du jour sera établi par Bonterra en concertation avec les membres.
- Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et validé par les participants.
- Les discussions se dérouleront dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel.
- Toute demande du comité doit être formulée par écrit et viser des données nécessaires au mandat du comité. Bonterra dispose de 15 jours pour fournir les renseignements ou motiver son refus.
- Des experts ou représentants institutionnels pourront être invités ponctuellement selon les besoins.

5. Composition des comités

Chaque comité sera composé de représentants locaux, régionaux et institutionnels. Les organismes ou groupes identifiés désigneront un représentant officiel et un substitut. Des représentants gouvernementaux ou techniques pourront être invités ponctuellement.

Exigence de composition :

- Un représentant de chacune des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC) dont le territoire est inclus, en tout ou en partie, dans le terrain concerné par le bail, si elles en font la demande.
- Un citoyen de la même région.
- Un représentant pour chaque communauté autochtone consultées dans le projet.
- Un représentant du milieu économique de la région

Bonterra sera représentée par :

- Le responsable environnement et développement durable.
- Le directeur des opérations ou du projet.
- Un secrétaire attitré pour la prise de notes et la préparation des comptes rendus.

6. Engagements de Bonterra

Pour assurer le bon fonctionnement des comités, Bonterra s'engage à :

- Fournir une information complète et transparente sur ses activités.
- Mettre en place un protocole de suivi conjoint avec les comités.
- Assurer le service de secrétariat et la diffusion des documents pertinents.
- Favoriser une culture de collaboration et de respect mutuel.
- Assurer toute les dépenses de fonctionnement du comité, y compris celles liées à la prévention ou au règlement de différends.
- Rembourser les frais de déplacement et d'hébergement des membres sur présentation de pièces justificatives.
- Fournir le soutien technique nécessaire, incluant des expertises externes si requis.
- Publier le compte rendu de chaque réunion sur son site Internet dans les 15 jours.
- Préparer un rapport annuel sur les activités du comité et ses dépenses et le publier sur son site internet avant le 31 mars de l'année suivante.

Composition de nos comités de suivis :

Mine Bachelor :

- Un(e) Citoyen(ne) de Lebel-sur-Quévillon (« LSQ »)
- Un représentant de la communauté Crie de Waswanipi (« Waswanipi »)
- Un représentant de la société de développement économique de LSQ
- Un Responsable Environnement de Bonterra
- Un responsable de la direction de Bonterra
- Un représentant du gouvernement Eeyou Istchee Baie-James, s'ils en font la demande.

Mine Barry :

- Un(e) Citoyen(ne) de Senneterre
- Un(e) Citoyen(ne) de LSQ
- Un représentant de Waswanipi
- Un représentant de la société de développement économique de Senneterre
- Un représentant de la société de développement économique de LSQ
- Un Responsable Environnement de Bonterra
- Un responsable de la direction de Bonterra
- Un représentant de la MRC de la vallée de l'or, s'il en font la demande.
- Un représentant du gouvernement Eeyou Istchee Baie-James, s'ils en font la demande.